

2019-6417 2019-12-02

PRINCIPE ACTIF TECHNIQUE

FUNGINEX<sup>®</sup>

(Triforine)

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

Fongicide

N° D'HOMOLOGATION 20333 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Triforine .....99,15 %

Contenu net : 50 kg

SUMMIT AGRO NORTH AMERICA HOLDING CORPORATION  
300, AVENUE MADISON  
NEW YORK (NY) 10017-9096  
ÉTATS-UNIS  
212-207-0508

## MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un produit homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## MISES EN GARDE

Respecter strictement toutes les mises en garde sur la manipulation et l'utilisation des pesticides. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements, et l'inhalation du brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale ni l'approvisionnement en eau.

## EMPÊCHER LE PERSONNEL NON AUTORISÉ D'AVOIR ACCÈS AU PRODUIT

### PREMIERS SOINS

**CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

En raison de la toxicité extrêmement faible de la triforine, il n'est pas indiqué de provoquer le vomissement. La triforine se comporte comme une poussière nuisible inerte si elle est inhalée, et risque de provoquer des bronchospasmes chez les personnes atteintes de toute forme d'asthme. Traiter selon les symptômes.

### ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit de qualité technique doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des

déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 703-527-3887.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un endroit bien aéré, frais, sec et verrouillé. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture humaine ou animale et des semences.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.